



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	33	12	4

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 29 juin 2017

**OBJET : 05-1 - SECTEUR DE LA VIEILLE
VILLE - RAVALEMENT DE FAÇADE - 36
BOULEVARD D'AGUILLON ET 28 RUE
DES CASEMATES - 3 ET 5 PLACE
NATIONALE - 4 RUE VIAL - SUBVENTION
COMMUNALE - AUTORISATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Le jeudi 29 juin 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 22/06/17, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. Henri CHIALVA, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Eric PAUGET à M. Jean LEONETTI
M. Patrick DULBECCO à M. Serge AMAR
Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET
Mme Jacqueline DOR à Mme Françoise THOMEL
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Henri CHIALVA
M. Michel GASTALDI à Mme Marguerite BLAZY
M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB
Mme Carine CURTET à Mme Cléa PUGNAIRE
M. Hassan EL JAZOULI à M. Yves DAHAN
Mme Vanessa LELLOUCHE à M. Jacques GENTE
Mme Alexia MISSANA à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
Mme Agnès GAILLOT à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP

Absents : M. Alain CHAUSSARD, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, M. Matthieu GILLI

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

1742/17

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le - 6 JUIL. 2017

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le - 6 JUIL. 2017

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

05-1 - SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE - RAVALEMENT DE FAÇADE - 36 BOULEVARD D'AGUILLON ET 28 RUE DES CASEMATES - 3 ET 5 PLACE NATIONALE - 4 RUE VIAL - SUBVENTION COMMUNALE - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Par délibération en date du 19 décembre 2014, le Conseil municipal a autorisé le renouvellement de la politique d'aide au ravalement avec le bénéfice d'aides financières communales dans le secteur de la Vieille Ville jusqu'au 31 décembre 2017.

Après instruction des demandes déposées et afin de bénéficier de la participation financière communale pour le ravalement des façades, il apparaît que les conditions d'attribution de l'aide communale sont satisfaites dans les cas d'espèce qui suivent.

Compte tenu de la conformité technique, il est donc proposé d'accorder une subvention communale aux personnes désignées ci-après :

Bénéficiaire	Adresse des travaux	Date de la Commission Urbanisme, Environnement, Développement Durable, Santé, Mise en valeur du paysage urbain	Date de la Commission des Finances, Ressources, Moyens généraux, NTIC	Montant TTC de la subvention en euros
S.A.R.L « PALMIR », société propriétaire du 36, Boulevard d'Aguillon et 28, rue des Casemates	36, Boulevard d'Aguillon et 28, rue des Casemates	15/06/2017	20/06/2017	3 634,43 €
M. Jean-Charles GAMBINI, représentant de l'indivision GAMBINI, propriétaire du 3 et 5, Place Nationale	3 et 5, Place Nationale	15/06/2017	20/06/2017	3 010,00 €
M. Christian AUSSEL, propriétaire du 4, rue Vial	4, rue Vial	15/06/2017	20/06/2017	1 320,00 €

Le montant total des subventions s'élève à 7 964,43 €
(Sept mille neuf cent soixante-quatre euros et quarante-trois centimes d'euros).

Les dépenses correspondantes ont été inscrites au budget communal 2017 sous le numéro d'imputation :
721-820-20422-721

OUI CET EXPOSÉ

05-1 - SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE - RAVALEMENT DE FAÇADE - 36 BOULEVARD D'AGUILLON ET 28 RUE DES CASEMATES - 3 ET 5 PLACE NATIONALE - 4 RUE VIAL - SUBVENTION COMMUNALE - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

- **AUTORISE** le règlement de la subvention pour le ravalement des façades, accordé sur l'exercice 2017 aux personnes suivantes :

- S.A.R.L « PALMIR », société propriétaire du 36 boulevard d'Aguillon et 28 rue des Casemates ;
- M. Jean-Charles GAMBINI, représentant de l'indivision GAMBINI, propriétaire du 3 et 5 Place Nationale ;
- M. Christian AUSSEL, propriétaire du 4 rue Vial ;

- **DIT QUE** les dépenses correspondantes ont été inscrites au budget communal 2017 sous le numéro d'imputation : 721-820-20422-721.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.05-1 - SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE - RAVALEMENT DE FAÇADE - 36 BOULEVARD D'AGUILLON ET 28 RUE DES CASEMATES - 3 ET 5 PLACE NATIONALE - 4 RUE VIAL - SUBVENTION COMMUNALE - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL -

Date de transmission de l'acte : 06/07/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 06/07/2017

Numéro de l'acte : DCM1742-17 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20170629-DCM1742-17-DE

Date de décision : 29/06/2017

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions